

## COMPTE-RENDU DU 20 DECEMBRE 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Etaient présents: Alain PARSY- Didier GILLERON- Cathy BONA-LECLERCQ- Jean-Luc THÉRON- Joël DEMAUX - Pascale CARDON-PETIT- Jean-Marc DELACOURT- Guillaume BOHACZ - Frédéric DUBOIS- Jean-Marc BEZE -Hubert FAUQUEUX- Thierry DEFONTAINE.-Vincent FRÉMEAUX

Etaient absents excusés : Priscilla COLLET - Bernard HUREZ

Etait absent : ---

Procuration : M Bernard HUREZ à M Frédéric DUBOIS

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M Jean-Marc DELACOURT

## LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014 à l'unanimité.

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup>CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du bon fonctionnement des services de la Commune et de l'Ecole, il conviendrait de créer un poste d'adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10h00 /semaine) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2015,

Et après en avoir délibéré le conseil municipal vote 2 voix CONTRE et 12 voix POUR, et autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10h00 / semaine) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## REVISION DES TARIFS DE L'EAU

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2014 comme suit :

- le prix de l'eau potable à 1,20 € le m3,
- la taxe d'assainissement à 1,87 € le m3,

- la location de compteur à 10 €,
- la redevance prélèvement à 0,03909 € le m3,
- la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,375 € le m3,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,257 € le m3.

Les factures 2014 seront payables en deux fois, avec une première échéance au 15 mars 2015 et une seconde échéance au 15 septembre 2015.

## ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2013

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## DIVERS

- 1- Mr FAUQUEUX, conseiller, propose que le réseau d'eau de la commune soit purgé 1 fois par an pour éliminer les impuretés qui pourraient s'accumuler.
- 2- Les vœux du Maire seront effectués à partir de cette année au sein de toute la population dans la salle du Mille Clubs. Après un tour d'horizon de l'actualité de l'année écoulée, une remise de bons cadeaux aux mamans, récompenses des jeunes ayant obtenus excellents résultats scolaire ; pot de l'amitié accompagné de galettes des rois
- 3- Prix de revient du colis des aînés
 

- Personne seule	23,29 €	prix réel 39,87€
- Couple	43,53 €	prix réel 66,78 €

Voir tableau descriptif joint

- 4- Présentation des comptes par le 1<sup>er</sup> adjoint ; à revoir dans prochaine réunion et plus détaillés

5- Distribution des colis.

Equipes : Didier-Thierry

Guillaume-Jean-Luc-Joël

Frédéric-Pascale

Vincent-Hubert

Cathy-Jean-Marc BEZE

6- Remise imprimé de l'association TAM-TAM 59 Cambrèsis qui aidera la commune en temps voulu pour organiser la commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.